

IMPORTANT :

Les parents et les élèves doivent lire et s'engager ci-dessous à respecter le présent Code de vie de l'école :

A. CODE DE VIE DE L'ÉCOLE ST-LÉON

Dans une société, chacun a le droit de s'épanouir.

Dans une école, chacun a le droit d'apprendre.

*Pour assurer ces droits à tous, **chacun a également des obligations.***

Afin de vivre ensemble harmonieusement dans notre école, nous devons appliquer un code de vie commun à tous.

Nous avons le droit d'apprendre :

Pour nous sentir bien dans notre cheminement d'écoliers et profiter de notre droit à une bonne éducation, nous voulons développer nos compétences scolaires pour pouvoir plus tard, nous rendre utiles, le tout dans un environnement qui assure notre sécurité.

C'est pour atteindre cet objectif que nous avons le droit d'apprendre et de développer nos habiletés, de communiquer nos idées et d'être écoutés, de recevoir l'attention du personnel de l'école, de vivre dans un bel environnement sain.

Nous avons aussi le devoir :

Réussite éducative

<input type="checkbox"/>	d'arriver à l'heure à l'école (avant 7 h 55) (voir la politique de retards ci-jointe) et à tous nos cours afin de respecter le climat de travail en classe,
<input type="checkbox"/>	de participer activement en classe en respectant le climat de travail,
<input type="checkbox"/>	de faire proprement et de notre mieux les travaux et les études qui nous sont demandés, ceci implique aussi de les remettre à temps à notre enseignant,
<input type="checkbox"/>	d'apporter tout le matériel nécessaire pour notre réussite à l'école ou à la maison; ceci implique d'en prendre soin, qu'il nous appartienne ou qu'il soit emprunté,
<input type="checkbox"/>	de respecter les travaux exposés et les décorations affichées aux murs,
<input type="checkbox"/>	d'arrêter de jouer au son de la cloche et de nous placer en rang en silence,
<input type="checkbox"/>	de respecter les règlements de notre classe,
<input type="checkbox"/>	de ne pas utiliser de cellulaire, d'ipod, d'iphone, ou d'autres appareils semblables à l'école. (L'école n'est pas responsable des pertes et des vols)

Santé, respect et bien-être

☼	de parler et d'agir poliment avec les enfants et les adultes,
☼	de circuler calmement et en silence dans les couloirs,
☼	d'éviter toute forme d'intimidation ou de violence, même si c'est juste un jeu,
☼	de parler en français avec tout le monde,
☼	de garder nos espaces de travail personnels et notre milieu de vie commune propres,
☼	d'être convenablement vêtus à l'école en tout temps et enlever notre casquette en entrant dans l'école,
☼	d'apporter une collation santé (fruit, légume, yogourt, fromage, etc.) et un dîner nutritifs que nous mangerons proprement, sans gaspiller, de ne pas mâcher de la gomme,
☼	de jouer avec les jouets autorisés et de laisser les nôtres à la maison, de ne pas vendre d'objets pour des fins personnelles,
☼	de ne pas endommager les biens de l'école ni activer inutilement l'alarme-incendie, l'élève et ses parents ayant à défrayer les coûts dans ce cas

B. Conséquences à mes manquements aux règles du code de vie

1. Lors d'un manquement aux règles, l'enseignant ou n'importe quel adulte de l'école m'avertit.
2. Si les manquements persistent, mes parents seront prévenus par un billet dans l'agenda.
3. Au troisième billet, je ferai une retenue le vendredi PM.
4. Enfin, si je ne m'améliore pas, mes parents seront convoqués à l'école par l'enseignant(e) et/ou par la direction.

Conséquences immédiates dans certains cas

Certains gestes excessifs, comme la grossière impolitesse et l'agression verbale ou physique grave entraîneront immédiatement une intervention qui pourrait aller jusqu'à une suspension. De plus, tout instrument pouvant servir d'arme ou présentant un danger pour les autres sera confisqué sur-le-champ et entraînera une suspension immédiate et le retour à l'école devra s'effectuer avec les parents. Si un élève endommage les biens de l'école ou active inutilement l'alarme-incendie, l'élève et ses parents auront à en défrayer les coûts.

En ce qui a trait aux conséquences des retards, voir la politique de retards ci-jointe.

C. Engagement aux règles du code de vie

Le succès de l'élève dépend de la collaboration de tous.

ÉLÈVE

Avec mes parents, j'ai lu les règles du code de vie de mon école (A), ainsi que les conséquences aux manquements à ce code (B). Pour mon bien-être et celui des autres, je m'engage à respecter ces règles durant toute l'année scolaire.

prénom

nom de famille

classe

signature

date

PARENT

J'ai pris connaissance des règles du code de vie de l'école (A), ainsi que les conséquences aux manquements à ce code (B). J'offre ma collaboration et je m'engage à faire respecter ces règles durant toute l'année scolaire.

Signature

date